

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1686

9 septembre 2006

SOMMAIRE

A.E.I. - Alliance Europ Investment S.A., Luxembourg	80911	Koch CTG, S.à r.l., Dudelange	80882
Amusement Activities International S.A., Luxembourg	80883	Koch CTG, S.à r.l., Dudelange	80882
Antilus S.A., Luxembourg	80917	Liferar S.A.H., Luxembourg	80906
Arvensis S.A., Munsbach	80906	Lure, S.à r.l., Luxembourg	80914
BBI Port Acquisitions Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	80895	Lux G Technology S.A., Luxembourg	80903
Blue Skye (Lux), S.à r.l., Luxembourg	80917	Luxroyal Management S.A., Luxembourg	80884
Blue Skye (Lux), S.à r.l., Luxembourg	80923	M.M.Warburg-LuxInvest S.A., Luxembourg	80883
Burglux S.A. Holding, Luxembourg	80912	MDI Entreprises S.A., Luxembourg	80911
Burglux S.A. Holding, Luxembourg	80912	MDI Entreprises S.A., Luxembourg	80911
Burglux S.A. Holding, Luxembourg	80913	MDI Top Holding S.A., Luxembourg	80912
Burglux S.A. Holding, Luxembourg	80913	MNT, S.à r.l., Luxembourg	80906
C.O.R.A. Soparfi S.A., Munsbach	80914	MP Times, S.à r.l., Pétange	80884
Capco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	80893	Multimedcom S.A., Luxembourg	80913
Capco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	80893	Multiutility S.A., Luxembourg	80910
Caprisk S.A., Luxembourg	80912	Naska Group S.A., Luxembourg	80910
CQS Luxembourg Global, S.à r.l., Münsbach	80891	Nielsen Structure Finance S.A., Luxembourg	80907
CQS Luxembourg Global, S.à r.l., Münsbach	80893	OOO Vaxus Invest, S.à r.l., Luxembourg	80923
Cranberry Investment, S.à r.l., Luxembourg	80903	Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	80894
EMC (Benelux) B.V., S.à r.l., Luxembourg	80888	Pilota S.A., Luxembourg	80917
EMC (Benelux) B.V., S.à r.l., Luxembourg	80889	Prim Investment, S.à r.l., Luxembourg	80906
Etre Dieu S.A., Luxembourg	80885	Property Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg	80894
Eurolex Management S.A., Luxembourg	80885	ProServices Management, S.à r.l., Luxembourg	80891
European Trust Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	80894	PTAH Properties S.A., Luxembourg	80913
Finance TB S.A., Luxembourg	80912	S.H.D. S.A., Luxembourg	80894
FMC Finance S.à r.l. Luxembourg V, Luxembourg	80887	San Gregorio S.A., Luxembourg	80917
Fondation Luxembourg-El Salvador, Mertert	80890	Société Générale de Participations Agro-Alimentaires S.A., Luxembourg	80923
Fondation Luxembourg-El Salvador, Mertert	80891	SPI Lux I, S.à r.l., Luxembourg	80889
Géo Industrie, S.à r.l., Livange	80884	Union de Gestion et de Participations S.A.H., Luxembourg	80928
Hankwood S.A., Luxembourg	80911	Utility Corporate Services, S.à r.l., Luxembourg	80894
Heliossun S.A.	80884	Varesco S.A., Luxembourg	80895
Holdingfin S.A., Luxembourg	80917	Vertriebinvestitions-gesellschaft S.A., Luxembourg	80911
Immobilière St. Michel S.C.I., Christnach	80886	Wege Re S.A., Luxembourg	80882
Immobilière St. Michel S.C.I., Christnach	80887	Wege Re S.A., Luxembourg	80882
		Winky Finances S.A., Luxembourg	80906
		Wisley S.A., Luxembourg	80887

KOCH CTG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R. C. Luxembourg B 90.563.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 7 juin 2006

L'assemblée générale décide d'élire M. Ian H. Elson, M. Manuel Martinez, M. Douglas W. Harckham, M. Christoph Ender en tant que membres du Conseil de Gérance dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Conformément à l'article 11bis § 1.3) de la loi modifiée du 10 août 1915 et en relation à la nomination de M. Christoph Ender, l'assemblée générale informe que l'adresse précise de M. Ender est la suivante: 7938 Meadow Park Circle, Wichita - Kansas 67205, USA.

L'assemblée générale décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Manuel Martinez.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOCH CTG, S.à r.l.

M. Martinez

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05648. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069280.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

KOCH CTG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R. C. Luxembourg B 90.563.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Martinez

Manager

(069282.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

WEGE RE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
H. R. Luxemburg B 57.648.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 30. Juni 2006

«(...)

5. Die Versammlung erneuert das Mandat des externen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft und ernennt die Gesellschaft:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
erneut bis zur Abhaltung der ordentlichen Hauptversammlung im Juni 2007.

(...)

Für die Gesellschaft

S. Poensgen

Dirigeant Agréé

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064779.3/682/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

WEGE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 57.648.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064777.3/682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

M.M.WARBURG-LuxInvest, Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 29.905.

Unterschriftenverzeichnis, 1. Mai 2006

M.M. WARBURG-LUXINVEST, R.C. Luxembourg Nr. B 29905

			Kategorie:
Bernhard Kuhn	Président	(gemeinsam mit A, B oder C)	A
Silvan Trachsler	Administrateur	(gemeinsam mit A, B oder C)	A
Hans Gerd Thielen	Administrateur	(gemeinsam mit A, B oder C)	A
Sabine Büchel	Directeur	(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Mathias Turra	Directeur	(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Hermann Knödgen	Sous-Directeur	(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Christian Folz	Prokurist	(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Anja Franzen	Prokuristin	(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Matthias Müller	Prokurist	(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Tobias Niehl	Prokurist	(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Carmen Lauterbach	Prokuristin	(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Bettina Pölking		(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Daniela Schmitz		(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Verena Rings		(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Kerstin Altenhofen		(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Michael Klassen		(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Daniela Löwen		(gemeinsam mit A, B oder C)	B
Andrea Schmitt		(gemeinsam mit A oder B)	C
Helga Turmann		(gemeinsam mit A oder B)	C
Jennifer Hertwig		(gemeinsam mit A oder B)	C
Kerstin Hemmerling		(gemeinsam mit A oder B)	C
Sven Schöne		(gemeinsam mit A oder B)	C
Rainer Schmitt		(gemeinsam mit A oder B)	C
Mario Rinken		(gemeinsam mit A oder B)	C
Stephan Schneid		(gemeinsam mit A oder B)	C
Anja Sonnen		(gemeinsam mit A oder B)	C

Die rechtsverbindliche Zeichnung erfolgt durch

- diejenigen Mitglieder des Verwaltungsrats, die in der Gruppe A aufgeführt sind.
- Unterschriftsträger, die mit Ausnahme der Veräußerung und Belastung von Grundstücken zu allen rechtsgeschäftlichen Handlungen, die ein Handelsgewerbe mit sich bringt, berechtigt sind (Gruppe B).
- Unterschriftsträger, die mit Ausnahme der Veräußerung oder Belastung von Grundstücken, der Eingehung von Wechselverbindlichkeiten, der Aufnahme von Darlehen und der Prozessführung zu allen Rechtshandlungen berechtigt sind, die der Betrieb eines Handelsgeschäftes mit sich bringt (Gruppe C)

Alle vorherigen Eintragungen sind zu löschen respektive mit Wirkung von heute an ungültig.

M.M. WARBURG-LUXINVEST

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07577. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062870.4//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.154.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

C. Raths

Administrateur

(069400.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

80884

HELIOSSUN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.397.

Liquidation rabattue

Par jugement du 15 juin 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement a dit que le jugement du 9 février 2006 ayant prononcé la dissolution de la société anonyme HELIOSSUN S.A. est rapporté et à tenir comme nul et non avenu.

Le même jugement a dit que les fonctions du liquidateur et du juge-commissaire cessent immédiatement et a remis la société anonyme HELIOSSUN S.A. au même état qu'avant le prédit jugement du 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e Y. Noura

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00893. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094193.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

MP TIMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 19, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 116.742.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 4 juillet 2006

L'assemblée a décidé de nommer Madame Ferreira Cristina, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 64, rue du Fossé, en tant que gérante technique de la société MP TIMES, S.à r.l.

La société se trouve engagée par la signature conjointe du gérant et de la gérante technique.

Gérant: Monsieur Vieira Da Silva Patrick Michel, demeurant, 54, rue des Jardins à L-4741 Pétange.

Gérante technique: Madame Ferreira Cristina, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 64, rue du Fossé.

Pétange, le 4 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065046.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GEO INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle le 2000.

R. C. Luxembourg B 93.469.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(068306.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.636.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur délégué

(069402.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ETRE DIEU S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 5, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 46.830.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsechs, den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster; (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Dragan Matic, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-63263 Grafenbruch, 10, Stieglitzstrasse, (Bundesrepublik Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft ETRE DIEU S.A., mit Sitz in L-1118 Luxemburg, 5, rue Aldringen, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 46.830), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 241 vom 18. Juni 1994,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Georges d'Huart, Notar mit dem Amtswohnsitz in Petingen, am 20. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 511 vom 8. Dezember 1994,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Hesperingen, am 11. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 620 vom 9. August 2001.

II.- Dass das Gesellschaftskapital 62.000,- DEM beträgt, aufgeteilt in 62 Aktien mit einem Nominalwert von 1.000,- DEM, abgeschätzt auf 31.700,10 EUR.

III.- Dass der Komparent laut Aktienregister, alleiniger Inhaber aller Aktien vorgenannter Gesellschaft ist.

IV.- Dass der Komparent beschliesst die Gesellschaft, welche jegliche Tätigkeit beendet hat, aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass der Komparent hiermit und mit sofortiger Wirkung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung beschliesst.

VI.- Dass der Komparent erklärt jede und alle Verbindlichkeiten der Firma geregelt zu haben.

VII.- Dass der Komparent alle Aktiva übernimmt sowie alle etwaige Passiva der aufgelösten Gesellschaft begleichen wird.

VIII.- Dass die Liquidation ausgeführt und abgeschlossen ist und dass besagte Gesellschaft hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

IX.- Dass sämtliche Aktienzertifikate sowie das Aktienregister annulliert wurden.

X.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

XI.- Dass die Geschäftsbücher während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-1118 Luxemburg, 5, rue Aldringen, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: D. Matic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2006, vol. 536, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Juni 2006.

J. Seckler.

(054372.03/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

EUROLEX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxemburg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 40.722.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur délégué

(069404.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

IMMOBILIERE ST. MICHEL S.C.I., Société Civile Immobilière,
(anc. IMMOBILIERE ANTOINE ST. MICHEL).
 Siège social: L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss.
 R. C. Luxembourg E 764.

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Marie-Thérèse dite Maisy Frisch, sans profession, veuve de feu Henri Feidt, née à Luxembourg, le 26 janvier 1938, demeurant à L-7545 Mersch, 1, rue Lohrberg;

2) Monsieur Antoine Feidt, industriel, né à Luxembourg, le 25 septembre 1959 et son épouse Madame Gabrielle De Clercq, employée privée, née à Ettelbruck, le 28 octobre 1961, demeurant ensemble à L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss,

- les époux Antoine Feidt-De Clercq agissant en leur qualité d'administrateurs légaux de leurs deux enfants mineurs, Natasha Feidt, née à Luxembourg, le 6 août 1992 et Antoine Junior Feidt, né à Luxembourg, le 11 juillet 1995;

3) Madame Anne Feidt, secrétaire médicale, née à Luxembourg, le 6 octobre 1960, demeurant à L-5852 Hespérange, 31, rue d'Iltzig,

agissant en leur qualité d'associés de la société civile immobilière de droit luxembourgeois IMMOBILIERE ST. MICHEL S.C.I., (anc. IMMOBILIERE ANTOINE ST. MICHEL),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section E numéro 764,

constituée par acte notarié reçu en date du 10 décembre 1998 par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial C des Sociétés et des Associations au numéro C 170 du 16 mars 1999, modifiée par acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 novembre 1999, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial C des Sociétés et des Associations au numéro C 87 du 26 janvier 2000, étant précisé que:

- suite au décès de feu Monsieur Henri Feidt, Monsieur Antoine Feidt, agissant en son nom personnel, est associé propriétaire pour la pleine propriété de 120 parts et associé pour la nue-propriété de 120 parts, dont la dame Maisy Frisch est bénéficiaire de l'usufruit et du droit de vote,

- et que les époux Feidt-De Clercq agissant en tant qu'administrateurs légaux de leurs enfants mineurs Natasha Feidt et Antoine Junior Feidt, qui sont nus-propriétaires chacun de 120 parts, dont l'usufruit et le droit de vote appartiennent à la dame Anne Feidt.

- Madame Maisy Frisch agit aux présentes en tant qu'associée propriétaire de 20 parts en pleine propriété et 120 parts en usufruit avec droit de vote.

- Madame Anne Feidt agit comme associée de 240 parts en usufruit avec droit de vote.

Il résulte de ce qui précède que les droits de vote inhérents aux 500 parts de la société se répartissent comme suit:

1) Madame Maisy Frisch	pour 140 parts
2) Monsieur Antoine Feidt	pour 120 parts
3) Madame Anne Feidt	pour 240 parts
Total	500 parts

dont le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par cinq cents (500) parts d'intérêts de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

1. vingt parts par Madame Maisy Frisch, prénommée, en pleine propriété	20
2. cent vingt parts par Monsieur Antoine Feidt, prénommé, en pleine propriété	120
3. cent vingt parts par Monsieur Antoine Feidt, pour la nue-propriété et par Madame Maisy Frisch, pour l'usufruit, prénommés	120
4. cent vingt parts par Mademoiselle Natasha Feidt, pour la nue-propriété et par Madame Anne Feidt, pour l'usufruit, prénommées	120
5. cent vingt parts par Monsieur Antoine Junior Feidt, pour la nue-propriété et par Madame Anne Feidt, pour l'usufruit, prénommés	120
Total: cinq cents parts	500

Lesquels comparants, déclarant connaître parfaitement l'ordre du jour et se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

1. Modification des statuts.

L'article 13 est modifié et aura la teneur suivante:

«La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et faire ou autoriser tous actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils sont également autorisés à céder les biens immobiliers appartenant à la société sous la réserve expresse de l'accord préalable, écrit et unanime des tous les associés disposant d'un droit de vote.

En cas de plusieurs gérants, vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants qui peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à des tierces personnes.

En cas d'un gérant unique, vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à des tierces personnes.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.»

2. Révocation d'un gérant.

Suite à sa demande, Madame Anne Feidt, prémentionnée, est révoquée en tant que gérante de la société à partir de la date présente. L'assemblée lui accorde pleine décharge de sa gestion jusqu'à la date présente.

3. Nomination d'un gérant unique.

Le nombre de gérant fixé par l'assemblée est un.

Monsieur Antoine Feidt, prénommé, est confirmé en tant que gérant de la société. Suivant l'article 13 des statuts, il peut engager valablement la société par sa seule signature.

4. Adresse de la société.

Le siège social reste fixé à L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire.

Signé: M.-T. Frisch, A. Feidt, G. De Clercq, A. Feidt, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2006, vol. 916, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Le notaire soussigné déclare que suite au décès de Monsieur Henri Feidt, son mandat en tant que gérant de la société est venu à échéance.

(signé): F. Kessler.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2006.

F. Kessler.

(055987.03/219/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

**IMMOBILIERE ST. MICHEL S.C.I., Société Civile Immobilière,
(anc. IMMOBILIERE ANTOINE ST. MICHEL).**

Siège social: L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss.

R. C. Luxembourg E 764.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2006.

F. Kessler.

(055989.03/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 82.632.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

(068754.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

WISLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.649.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WISLEY S.A.

M. Bogers

Administrateur délégué

(069405.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.647.350.**

Siège social: Amsterdam, The Netherlands.

Principal établissement: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 89.226.

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de EMC (BENELUX) BV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Amsterdam et son principal établissement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.226 (la Société), dont le siège a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 septembre 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 1544, daté du 25 octobre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 27 décembre 2004 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 441, daté du 12 mai 2005.

EMC CORPORATION, une société constituée et organisée selon les lois du Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 176 South Street, Hopkinton, MA 01748, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par M. Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- EMC CORPORATION est devenu l'associé unique de la Société suite au transfert des mille sept cents (1.700) parts sociales détenues par EMC (GIBRALTAR) LIMITED à EMC CORPORATION en date du 27 octobre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C 421, daté du 26 février 2006;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à sept millions six cent quarante-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 7.647.350) représenté par trois cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (305.894) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de vingt-neuf mille cinq cents euros (EUR 29.500) pour le porter de son montant actuel sept millions six cent quarante-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 7.647.350) représenté par trois cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (305.894) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à sept millions six cent soixante-seize mille huit cent cinquante euros (EUR 7.676.850) par l'émission de mille cent quatre-vingts (1.180) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'associé unique déclare souscrire les mille cent quatre-vingts (1.180) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en cent dix mille (110.000) parts sociales de la société DOCUMENTUM IRELAND HOLDING LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social au 1 Stokes Place, St. Stephen's Green, Dublin 2, immatriculée auprès du Registrar of Companies de Dublin (Irlande) sous le numéro 339933 et son principal établissement et place effective de gestion à Suite 201, 2nd Floor Building 1, Chelston Park, Culloden Road, St. Michael, Barbade, immatriculée auprès du Registrar of Companies de Barbade comme société externe (external company) sous le numéro 20017, ayant une valeur totale de trente-neuf millions deux cent dix-huit mille euros (EUR 39.218.000); le surplus entre la valeur de l'apport en nature et la valeur des nouvelles parts émises, soit trente-neuf millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 39.188.500) a été affecté à un compte prime d'émission de la Société.

Il résulte du certificat émis le 26 avril 2006 par DOCUMENTUM IRELAND HOLDING LIMITED, que, à la date de ce certificat:

- EMC CORPORATION est le propriétaire de cent dix mille (110.000) parts sociales de DOCUMENTUM IRELAND HOLDING LIMITED représentant 100% de son capital émis et souscrit (les Parts);

- les Parts sont entièrement libérées;

- EMC CORPORATION est l'unique propriétaire des Parts et a tout pouvoir de disposer des Parts;

- aucune des Parts n'est grevée de gage ou d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur les Parts et aucune des Parts ne fait l'objet d'une saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon le droit irlandais et les statuts de DOCUMENTUM IRELAND HOLDING LIMITED, les Parts sont librement transmissibles;

- toutes les formalités requises relatives au transfert des Parts requises au Luxembourg et/ou en Irlande et/ou Barbade seront effectuées après réception d'une copie conforme du présent acte notarié actant la présente contribution en nature; et

- la valeur des cent dix mille (110.000) parts sociales apportées s'élève à un montant trente-neuf millions deux cent dix-huit mille euros (EUR 39.218.000), cette estimation étant fondée sur le certificat d'évaluation de DOCUMENTUM IRELAND HOLDING LIMITED.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la Société est de sept millions six cent soixante-seize mille huit cent cinquante euros (EUR 7.676.850) représenté par trois cent sept mille soixante-quatorze (307.074) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature a pour résultat l'acquisition par la Société des parts représentant au mois 65%, in specie 100%, du capital social antérieurement émis par une société ayant son siège statutaire sur le territoire d'un Etat-membre, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est d'environ EUR 6.500.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, vol. 28CS, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

J. Elvinger.

(056021.03/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.647.350.

Siège social: Amsterdam, The Netherlands.

Principal établissement: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 89.226.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42562 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(056025.03/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

SPI LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.138.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPI LUX I, S.à r.l.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Gérant

J. François

Gérant

(069416.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.

R. C. Luxembourg G 3.

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Guy Scholer, instituteur honoraire, demeurant à L-5341 Moutfort, 10, Cité Ledenberg, agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

2) Monsieur Robert Baddé, professeur honoraire, demeurant à L-1862 Luxembourg, 4, rue A. Knaff, agissant en sa qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

3) Monsieur Laurent Gloden, fonctionnaire, demeurant à L-9190 Vichten, 51, rue Principale, agissant en sa qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

4) Mademoiselle Maryse Dondelinger, éducatrice graduée, demeurant à L-6931 Mensdorf, 14, rue Wangert, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

5) Monsieur Jean Gloden, employé privé en retraite, demeurant à L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

6) Monsieur Armand Trierweiler, fonctionnaire en retraite, demeurant à L-6132 Junglinster, 13, rue des Jardins, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

7) Monsieur Jean Mathias Goerens, docteur en droit, demeurant à L-1529 Luxembourg, 15, rue Raoul Follereau, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

8) Monsieur Nicolas Schmitz, éducateur gradué, demeurant à L-1613 Luxembourg, 49, rue Gangler, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

9) Mademoiselle Joëlle Duprel, pédagogue curative, demeurant à L-8363 Greisch, 11, rue du Cimetière, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

ici représentée par Monsieur Nicolas Schmitz, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Grevenmacher, le 10 février 2006,

10) Madame Marie-Reine Ullmer, assistante technique médicale en radiologie, demeurant à L-9190 Vichten, 51, rue Principale, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

ici représentée par Monsieur Laurent Gloden, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Grevenmacher, le 13 février 2006,

11) Monsieur Luc Marteling, journaliste, demeurant à L-6135 Junglinster, 4, rue de la Mairie, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

ici représenté par Robert Baddé, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 13 février 2006,

12) Monsieur Aloyse Leonardy, viticulteur, demeurant à L-6685 Merttert, 25, rue du Port, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

ici représenté par Jean Gloden, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Merttert le 10 février 2006,

13) Monsieur Paul Henri Meyers, docteur en droit, demeurant à L-2624 Luxembourg, 1, rue A. Tremont, agissant en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ci-après nommée,

ici représenté par Guy Scholer, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 2 février 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

La présente réunion de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, ayant son siège social à L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro G 3, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 avril 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 13 juin 2003, a été convoquée le 25 janvier 2006.

Que sur les 14 administrateurs de la fondation 13 administrateurs sont présents.

Que partant la présente réunion réunit le quorum requis pour délibérer sur l'Ordre du jour libellé comme suit:

Modification du quatrième alinéa de l'article 14 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'actif net doit être affecté à une autre fondation ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique poursuivant une activité analogue à la fondation dissoute et munies de l'agrément à titre d'ONG par le ministre ayant la coopération dans ses attributions.»

Après délibération, les comparants prennent à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'alinéa 4 de l'article 14 des statuts de la FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR est modifié comme suit:

«**Art. 14. quatrième alinéa.** L'actif net doit être affecté à une autre fondation ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique poursuivant une activité analogue à la fondation dissoute et munies de l'agrément à titre d'ONG par le ministre ayant la coopération dans ses attributions.»

Approbation

Le présent acte reste soumis à l'approbation par arrêté grand-ducal.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Scholer, R. Baddé, L. Gloden, M. Dondelinger, J. Gloden, A. Trierweiler, J.M. Goerens, N. Schmitz, J. Gloden.
Approuvé par Arrêté Grand-Ducal en date du 9 juin 2006.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2006, vol. 533, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 juin 2006.

J. Gloden.

(063913.2/213/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FONDATION LUXEMBOURG-EL SALVADOR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-6671 Mertert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.

R. C. Luxembourg G 3.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(063916.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 105.263.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

M. Bogers

Administrateur délégué

(069408.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CQS LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 207,000.-.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 106.642.

In the year two thousand and six, on the fifth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CQS CAYMAN LIMITED PARTNERSHIP with registered office at Ugländ House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscribed at the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under number CR-14077 represented by its general partner CQS CAYMAN GENERAL PARTNER, with registered office at Ugländ House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands inscribed at the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under number CR-125918,

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heinenhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on April 5, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of CQS LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l. (hereafter «the Company»), registered at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 106.642, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 696 of July 14, 2005, whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary of March 1st, 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at two hundred seven thousand United States Dollars (USD 207,000.-) represented by four thousand one hundred forty (4,140) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Münsbach (municipality of Schuttrange).

IV. The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Münsbach.»

V. The sole shareholder resolves to fix the address of the Company's registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

VI. The sole shareholder resolves to appoint Mrs Anne-Marie Louise Phipps, company director, born on May 1, 1968, in Gloucester, United Kingdom, with professional address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, with immediate effect as new manager of the Company for an unlimited period of time.

VII. The sole shareholder acknowledges that further to this appointment the managers of the Company will be the following:

- Mrs Anne-Marie Louise Phipps, company director, born on May 1, 1968, in Gloucester, United Kingdom, with professional address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

- Mr Marcel Stephany, company director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of registered office are estimated at thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CQS CAYMAN LIMITED PARTNERSHIP, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands sous le numéro CR-14077 représenté par son general partner CQS CAYMAN GENERAL PARTNER, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands sous le numéro CR-125918,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 5 avril 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CQS LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l. (ci-après «la Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.642, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 696 du 14 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} mars 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent sept mille dollars américains (USD 207.000.-) représenté par quatre mille cent quarante (4.140) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50.-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Münsbach (commune de Schuttrange).

IV. L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège de la Société est établi à Münsbach.»

V. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

VI. L'associé unique décide de nommer Madame Anne-Marie Louise Phipps, administrateur de sociétés, née le 1^{er} mai 1968 à Gloucester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, avec effet immédiat en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

VII. L'associé unique reconnaît que suite à cette nomination les gérants de la Société seront:

- Madame Anne-Marie Louise Phipps, administrateur de sociétés, née le 1^{er} mai 1968 à Gloucester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

- Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison du présent changement de siège social sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 153S, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(056032.03/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

CQS LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.000,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 106.642.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42239 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(056035.03/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

CAPCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04101, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069420.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CAPCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04102, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069422.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.065.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

M. Bogers

Administrateur délégué

(069409.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.264.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

M. Bogers

Administrateur délégué

(069410.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.785.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

M. Bogers

Gérant

(069412.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

S.H.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 78.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(069418.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

PROPERTY IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.703.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour PROPERTY IMMOBILIARE, S.à r.l.

Signature

(069440.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

VARESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.170.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour VARESCO S.A.

Signature

(069441.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BBI PORT ACQUISITIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 117.542.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of June.

Before Us, Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BBI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, by deed drawn up on 21st June 2006 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

and

BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENT PTY LTD, a Company incorporated under the Law of Australia, having its registered office at Babcock & Brown Asset Holding Pty, «The Chifley Tower», Level 39, 2 Chifley Square, Sydney NSW 2000, Australia and having the Australian Company number 120246022.

BBI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 21st June 2006.

BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENT PTY LTD, for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 21st June 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

1.1 There is formed a private limited liability company under the name BBI PORT ACQUISITIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The corporate object of the Company is:

3.1.1 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»); and

3.1.2 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 For purposes of article 3.1.1, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or

indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

3.3.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above;

it being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and acquire or sell or other disposition and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.5 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares Indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BBI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l.	255 Shares
BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENT PTY LTD	245 Shares

Total: five hundred Shares	500 Shares
----------------------------------	------------

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000 EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BBI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l. and BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENT PTY LTD representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managing Directors of the Company for an undetermined period:

Nicolas Comes, born on 30 June 1948 in Luxembourg and residing at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Yves Elsen, born on 4 March 1958 in Luxembourg and residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Mark Dunstan, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia) and residing at 18, rue Lentz, L-1928 Luxembourg;

Jonathon Sellar, born on 26 July 1972 in Broken Hill (Australia) and residing at 36, Wanganella Street, Balgowlah NSW 2093, Australia; and

Jeffrey George Douglas Pollock, born on 5 February 1965 in Glasgow (Australia) and residing at 7 Drayton Place, The Gap QLD 4061, Australia.

In accordance with article 10 of the by-laws, towards third parties, the Company shall be bound, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of plurality of managers, by any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BBI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, par un acte reçu le 21 juin 2006 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg;

et

BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENT PTY LTD, une société de droit australien avec siège social à Babcock & Brown Asset Holding Pty «The Chifley Tower», Level 39, 2 Chifley Square, Sydney NSW 2000, Australie et avec numéro de registre australien 120246022.

BBI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l. est représenté par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juin 2006.

BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENT PTY LTD est représenté par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BBI PORT ACQUISITIONS LUXEMBOURG, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est de:

3.1.1 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.1.2 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.1, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées, en ce compris sans y être limité des prêts mezzanines;

3.3.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra aussi investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes al-

louées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BBI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l.	255 Parts Sociales
BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENT PTY LTD	245 Parts Sociales

Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts Sociales
--	--------------------

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000 EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BBI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l. et BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENT PTY LTD représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

Nicolas Comes, né le 30 juin 1948 à Luxembourg et résident à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Yves Elsen, né le 4 mars 1958 à Luxembourg et résident au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Mark Dunstan, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie) et résident au 18, rue Lentz, L-1928 Luxembourg;

Jonathon Sellar, né le 26 juillet 1972 à Broken Hill (Australie) et résident au 36, Wanganella Street, Balgowlah NSW 2093, Australie; et

Jeffrey George Douglas Pollock, né le 5 février 1965 à Glasgow et résident au 7 Drayton Place, The Gap QLD 4061, Australie.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2.- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 13, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

J. Elvinger.

(068460.3/211/483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

CRANBERRY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.307.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Signature.

(069449.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

LUX G TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 117.533.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) GEICO S.p.A., ayant son siège social à I-Milan 20092 Cinisello Balsamo, Via Cornaggia, n. 58, ici représentée par Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) GECOFIN S.p.A., ayant son siège social à I-Milan 20092 Cinisello Balsamo, Via Cornaggia, n. 58, ici représentée par Monsieur Stefano De Meo, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé. Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de LUX G TECHNOLOGY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra aussi exercer une activité de recherche et développement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq millions cent mille euros (EUR 5.100.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de septembre à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. GEICO S.p.A., précitée	50 actions
2. GECOFIN S.p.A., précitée.	950 actions
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire sousigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

b) Monsieur Arabnia Ali Reza, entrepreneur, né à Teheran (Iran), le 18 juin 1955, demeurant à I-20052 Monza (Milan), Via Gioachino Rossini, 13;

c) Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Arabnia Ali Reza, prénommé.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, R.C.S. Luxembourg B 79.262.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront d'une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. De Meo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, vol. 28CS, fol. 95, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2006.

P. Bettingen.

(068319.3/202/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

PRIM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.312.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Signature.

(069451.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ARVENSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.001.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

(069461.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

LIFERAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.259.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFERAR S.A.

T. Fleming / G. Hornick

Administrateur / Administrateur

(069467.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

WINKY FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.777.

—
Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WINKY FINANCES S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(069470.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MNT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 96.542.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

MNT, S.à r.l.

R. Reggiori / A. De Bernardi

Gérant / Gérant

(069621.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

NIELSEN STRUCTURE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 117.535.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. VORAX LIMITED, ayant son siège social à London EC4V 6 AP (Royaume-Uni), 3rd Floor East, 12, Bridewell Place, 3rd Floor,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. BIND CO LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de NIELSEN STRUCTURE FINANCE S.A. (ci-après la «société»). La société est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, (i) la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée, (ii) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, lorsque la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation n'y déroge pas, et (iii) les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des États souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; réaliser ses titres ou autres instruments financiers par voie de vente, de cession, d'échange ou par l'exercice d'une option de vente (put option) ou par l'octroi d'une option d'achat (call option) ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et des valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et autres transactions dérivées et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société peut utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour les protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit au moment de la création est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou par des certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de quinze millions trente-cinq mille euros (EUR 15.035.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération,

à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

La société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances ou de certaines catégories d'actions comme le permet l'article 63 de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur; ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale consécutive à la constitution.

Art. 8. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Le Conseil d'administration pourra créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte de ses actifs et passifs conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée, et plus particulièrement conformément à son article 5.

Lorsque les droits des investisseurs et ceux des créanciers sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

La société ne peut pas modifier les droits des investisseurs liés à un compartiment spécifique, à moins que et jusqu'à ce qu'une assemblée générale de ces investisseurs soit convoquée et accepte la modification. Une telle assemblée générale ne peut délibérer valablement que si les investisseurs représentant au moins la moitié de la valeur des titres en circulation sont présents ou représentés. Les résolutions sont adoptées par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les investisseurs présents ou représentés.

Dans les relations entre investisseurs, chaque compartiment est traité comme une entité à part conformément à l'article 62 de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La société ne doit céder aucun actif(s) à moins que et jusqu'à ce que tous les investisseurs du compartiment où ce(s) actif(s) se trouve(nt) acceptant à l'unanimité et par écrit une telle cession.

Le Conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale d'activités à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont attribués par le droit luxembourgeois.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg-Ville, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 juin 2007.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de dissoudre la société. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chaque compartiment de la société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation ne résulte dans la liquidation d'(un) autre(s) compartiment(s).

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi qu'à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. VORAX LIMITED, susmentionnée	3.499 actions
2. BIND CO. LIMITED, susmentionnée	1 action
Total	3.500 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

80910

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
 - Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, né le 8 juin 1972 à Villerupt (F), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
 - Monsieur Stefano De Giorgis, consultant, né le 26 juin 1969 à Omegna (Italie), demeurant à CH-6977 Ruvigliana, Via Ceresio 49.
3. Est désigné président du conseil d'administration:
Monsieur Stefano De Giorgis, prénommé.
4. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.
5. Le siège social de la société est fixé au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Ph. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 98, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 3 juillet 2006. P. Bettingen.

(068323.3/202/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

NASKA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.057.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(069471.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MULTIUTILITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.487.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour MULTIUTILITY S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

R. Donati / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(069698.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 24.233.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(069475.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

HANKWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.769.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANKWOOD S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(069476.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

A.E.I. - ALLIANCE EUROP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.875.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(069497.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MDI ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.109.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(069575.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MDI ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.109.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(069578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

80912

MDI TOP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 83.420.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(069512.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 46.278.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(069513.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CAPTRISK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 97.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(069609.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BURGLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.938.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(069508.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BURGLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.938.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(069507.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BURGLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.938.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

(069506.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BURGLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.938.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

(069504.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BURGLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 15.938.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

(069503.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MULTIMEDCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 73.436.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04851, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(069612.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

PTAH PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 108.430.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.
PTAH PROPERTIES S.A.
A. De Bernardi / J. Rossi
Administrateur / Administrateur

(069616.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

LURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 96.553.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

LURE, S.à r.l.

A. De Bernardi / R. Reggiori

Gérant / Gérant

(069618.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

C.O.R.A. SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 117.546.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Helmut Regnery, commerçant, né le 5 juin 1957 à Trier (D) et demeurant à D-54518 Niersbach, 10, auf der Acht;

2) Monsieur Marc Peller, architecte, né le 31 août 1954 à Luxembourg et demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de C.O.R.A. SOPARFI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Schuttrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des États souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en mille actions (1.000) d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.
La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.
Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur; ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances de la façon telle que définie à l'assemblée générale qui suit la constitution respectivement à toute assemblée générale qui modifierait le pouvoir d'engagement tel que défini lors de la constitution.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune du siège social, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatrième vendredi de mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social,

mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Helmut Regnery, préqualifié, neuf cent cinquante actions	950
2) Monsieur Marc Peller, préqualifié, cinquante actions	50
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - A) Monsieur Helmut Regnery, préqualifié,
 - B) Monsieur Marc Peller, préqualifié,
 - C) Monsieur François Peusch, expert-comptable, né le 4 septembre 1949 à Echternach et demeurant à L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société SOFINTER GESTION, S.à r.l., L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.
5. Est nommé comme administrateur-délégué de la société:
Monsieur Helmut Regnery, préqualifié.
6. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la co-signature obligatoire de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.
7. Le siège social de la société est fixé à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Regnery, M. Peller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, vol. 153S, fol. 94, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, 3 juillet 2006.

P. Bettingen.

(068495.3/202/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.902.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(069677.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ANTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.635.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069679.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

PILOTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.659.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069680.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SAN GREGORIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.043.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 111.951.

In the year two thousand and six, on the seventh day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., a partnership organized under the laws of Delaware, with registered office c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

here represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 6, 2006, and

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, LTD, a company existing under the laws of the Cayman Islands with its registered offices c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 6, 2006.

The said proxies, initialled *in varietur* by the proxyholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number

B 111.509, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 27 September 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 2 December 2005 under number 1318 («the Company»).

The appearing parties have required the undersigned notary to state their declarations as follows:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change of the form of the Company from a securitisation company within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization to a fully taxable holding company.

2) Subsequent restatement of the articles of incorporation of the Company, including its corporate purpose.

3) Miscellaneous.

II.- That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting (the «General Meeting») takes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to change the form of the Company from a securitisation company within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization to a fully taxable holding company.

Second resolution

Further to the first resolution hereof, the General Meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of BLUE SKYE (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by eight hundred (800) Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed upon decision of the sole manager or, in case of several managers, the board of managers.

The general meeting of shareholders will determine upon recommendation of the sole manager or the board of managers, how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., un partnership existant sous les lois du Delaware, avec siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

ci-représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du six avril 2006, et

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, LTD, une société existant sous les lois des Cayman Islands avec siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ci-représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du six avril 2006.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 19, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.509, constituée par acte du notaire soussigné du 27 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 2 décembre 2005 sous le numéro 1318 (la «Société»).

Les comparants ont demandé au notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I.- Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme de la Société d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation en une société holding pleinement imposable.

2. Reformulation intégrale des statuts de la Société, y compris son objet social.

3. Divers.

II.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale (l'«Assemblée Générale») prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la forme de la Société d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation en une société holding pleinement imposable.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Assemblée Générale décide de reformuler intégralement les statuts de la Société comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BLUE SKYE (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par huit cent (800) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des actions.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, comment le surplus des profits annuels sera distribué. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émo-

luments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des actions détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, vol. 153S, fol. 11, case 8. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(068630.3/211/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.951.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

J. Elvinger.

(068631.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 28.972.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05324, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES S.A.

J.-M. Heitz / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(069624.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

OOC VAXUS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 117.733.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Nils H. Eriksson, born in Örnsköldsvik (Sweden), on 28 December 1966, residing at Blomodlarvägen, 59, SE-165 70 Hässelby (Sweden), and

2) Mrs Charlotte M. Eriksson, born in Munktorp (Sweden), on 9 September 1968, residing at Blomodlarvägen, 59, SE-165 70 Hässelby (Sweden),

both here represented by Mr Karim Van den Ende, company manager, with professional address at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Stockholm (Sweden), on May 3, 2006, which proxies, after being signed ne varietur by the mandatory of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, acting in the above stated capacity, have requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed parties herewith declare to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of OOC VAXUS INVEST, S.à r.l.

Art. 3. Object. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a Société de Participations Financières.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the general meeting of partners.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended pursuant to a resolution of the general meeting of partners.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the general meeting of partners.

The creditors or successors of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the general meeting of partners.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers. The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of each manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners. The decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power of attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated pursuant to a resolution of the general meeting of partners.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of the partners who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Nils H. Eriksson, prenamed, two hundred and fifty shares	250
2) Mrs Charlotte M. Eriksson, prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

These shares have all been entirely paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred (1,900.-) euro.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2006.

Extraordinary general meeting

The general meeting of the partners has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at two, and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company, each empowered to act solely on behalf of the company:

- 1) Mr Nils H. Eriksson, prenamed

- 2) Mrs Charlotte M. Eriksson, prenamed
2.- The address of the registered office of the Company is set at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Nils H. Eriksson, né à Örnköldsvik (Suède), le 28 décembre 2006, demeurant Blomodlarvgen, 59, SE-165 70 Hasselby (Suède), et

2) Madame Charlotte M. Eriksson, née à Munktorp (Suède), le 9 septembre 1968, demeurant Blomodlarvägen, 59, SE-165 70 Hässelby (Suède),

tous les deux ici représentés par Monsieur Karim Van den Ende, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de deux procurations donnée à Stockholm (Suède), le 3 mai 2006, lesquelles procurations, signées ne varieront par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale OOC VAXUS INVEST, S.à r.l.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Evénements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions des associés. Les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfiques. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) Monsieur Nils H. Eriksson, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Madame Charlotte M. Eriksson, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitution est évalué à environ mille neuf cents (1.900,-) euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société, habilités à engager valablement la société sous leur signature individuelle respective:

- 1) Monsieur Nils H. Eriksson, prénommé
- 2) Madame Charlotte M. Eriksson, prénommée

2.- L'adresse du siège social est fixée au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les mêmes personnes comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Van den Ende, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 38, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(071843.3/230/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

UNION DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.230.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(069897.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.